



COMMUNE DE DOURGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 7 avril 2025

N° 20250407DL19

Conseillers et Quorum

En exercice : 12

Présents : 10

Pouvoirs : 0

Date d'envoi de la convocation : 25/03/2025

Date d'affichage : 25/03/2025

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025 - COMMUNE

L'an deux mille vingt-cinq et le 7 avril à 18h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Maire.
Mmes BOURDIN Danielle, TERRAL Patricia, M. COLLOT Adrien, Adjoint.
Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, LANDESSE Corinne, MONTAGNÉ Isabelle,
MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

Excusés : MM. BARTOLO Thibaud, BEILLARD Adrien

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Gisèle HERNANDEZ, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Quorum : Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

Mme le Maire informe l'assemblée que le Conseil Municipal doit fixer les taux de la fiscalité locale pour l'exercice 2025. Compte tenu des résultats de l'exercice 2024, il est proposé de conserver les mêmes taux pour 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DÉCIDE** de conserver les mêmes taux de fiscalité locale pour 2025
- **FIXE** les taux pour 2025 de la manière suivante :

Taxes sur les propriétés foncières bâties	46.26 %
Taxes sur les propriétés foncières non bâties	68.57 %
Taxe d'habitation	8.60 %

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,

Gisèle HERNANDEZ

Affiché en Mairie le 9 avril 2025

Le Maire

Dominique COUGNAUD

